



F O N D A T I O N
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

Paris, le 22 avril 2020

COVID-19 : La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France amplifie son soutien et engage 7 millions d'euros supplémentaires à destination des hôpitaux

La Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France engage 7 millions d'euros supplémentaires à destination des hôpitaux, ce qui porte son engagement à 23 millions d'euros depuis le 16 mars 2020 et la création de son Fonds d'Aide d'Urgence Covid19.

Depuis le 16 mars 2020, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, présidée par Brigitte Macron, a mis en place un Fonds d'Aide d'Urgence pour permettre de financer très rapidement les besoins que lui ont signalés les hôpitaux et les EHPAD.

Grâce aux nombreux dons et à la mobilisation d'entreprises partenaires, la Fondation a déjà pu soutenir plus de 3.000 EHPAD et hôpitaux publics, en permettant la livraison de matériel médical et paramédical, de plus de 30.000 tablettes numériques pour lutter contre l'isolement des patients et résidents et jusqu'à 5.000 repas par jour destinés au personnel soignant.

Le soutien aux EHPAD représente une aide de 5 millions d'euros.

Parallèlement, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, en association avec la Fédération Hospitalière de France, a apporté au début du mois d'avril une aide financière globale de plus de 10 millions d'euros à 57 hôpitaux en première ligne dans la lutte contre l'épidémie.

Aujourd'hui, la Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France poursuit son soutien en engageant **plus de 7 millions d'euros supplémentaires**. Cette aide, en lien avec la Fédération Hospitalière de France, bénéficiera :

- À **60 hôpitaux qui ont accueilli des patients Covid + transférés** et qui ont ainsi soulagé les établissements les plus impactés par l'épidémie ;
- À **96 Centres Hospitaliers en Santé Mentale** dont la prise en charge des patients est très fortement perturbée depuis le début de la crise sanitaire.

Enfin, la Fondation continue à apporter son soutien à tous les hôpitaux et EHPAD pour faire face à l'épidémie.

En un peu plus d'un mois, 23 millions d'euros ont ainsi été engagés pour soutenir sur le terrain les hôpitaux et les EHPAD.



F O N D A T I O N
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

Pour permettre à la Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France de continuer son action :

- Envoyez « DON » par SMS au 92111 pour donner 5 euros à la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France (5 euros débités sur la facture de votre opérateur avec Bouygues Telecom, Orange et SFR)

-Rendez-vous sur fondationhopitaux.fr pour un don en ligne

-Faites un virement bancaire directement à la Fondation

A propos de la Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France

Créée en 1989, et présidée depuis juin 2019 par Brigitte Macron, la Fondation a une vocation : faire de l'hôpital, lieu de soins un véritable lieu de vie pour les personnes fragiles à l'hôpital (enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes âgées). La Fondation est à l'origine de l'opération Pièces Jaunes, en faveur des enfants et adolescents hospitalisés. Elle a, à ce jour, subventionné 15 419 projets dans les établissements hospitaliers français pour un montant de près de 150 millions d'euros. Reconnue d'utilité publique depuis 1994, la Fondation est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public.

À propos de la Fédération Hospitalière de France

Créée en 1924, la FHF représente plus de 1 000 hôpitaux et environ 3 800 établissements médico-sociaux. Véritable « maison commune des hospitaliers », la FHF s'est construite autour de valeurs partagées : égal accès à des soins de qualité pour tous ; volonté d'innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement, l'enseignement et la recherche ; continuité de la prise en charge. La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes – centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpad et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain. Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie. www.fhf.fr

Contact presse :
Manon CHOLAT - manon.cholat@fondationhopitaux.fr
06 70 35 19 83